

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 014-423/11/CC

■ Demande de subvention FEDER pour le projet de Marseille Provence Métropole dans le cadre du "Printemps des Quartiers"
DCOM 11/6379/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'opération « Printemps des Quartiers » s'intègre dans le programme opérationnel FEDER 2007-2013 domaine 1 : « Appréhender les espaces urbains sensibles dans l'approche globale de la Ville pour contribuer et bénéficier du dynamisme économique » - Axe 4 : « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Dans le cadre de l'opération « Printemps des Quartiers 2011 » portée par l'ADDAP 13, MPM souhaite mettre en place une action transversale de communication portant sur l'ensemble des chantiers. Pour ce faire, l'opération « Chantier créatif », co-animée par MPM, donnera aux volontaires la possibilité de s'exprimer artistiquement sur « Le Printemps des Quartiers 2011 » lors de 4 demi-journées de travail.

Les participants, issus des quartiers sensibles et sélectionnés par ADDAP13, devront proposer leur vision artistique (photos, films, peintures, dessins, graphie, design, slam,...) pour communiquer sur l'action des chantiers proposés par l'ADDAP 13 et proche de chez eux.

MPM accompagnera ces participants par le rendu artistique (labellisation, logos, visuels, texte affiches...).

Pour ce faire, MPM proposera un encadrement technique de l'équipe de ce chantier afin de faire émerger les idées des jeunes et de sélectionner les pistes de travail.

Une fois le slogan et les actions déterminés, MPM mettra en œuvre la partie production.

MPM sera appuyée, avec le lancement d'un marché, par une agence qui proposera un concept alternatif, la mise au format et l'adaptation du visuel ainsi que la fabrication des affiches d'information et des bâches sur les sites concernés, les tee-shirts et casquettes.

Enfin, la valorisation de cette opération sera pérennisée lors de Foire de Marseille où MPM exposera les photos retraçant l'action des jeunes sur les chantiers. Une brochure de présentation de l'opération sera distribuée.

L'agence, qui a été retenue lors du démarrage de l'opération, aura donc également en charge la production des photos sur supports et des brochures ainsi que la mise à disposition de mobilier pour le stand de la foire.

Le chantier créatif est le 36ème chantier de l'opération « le printemps des quartiers 2011 » portée par l'association ADDAP13 dont les objectifs, par le biais de ces chantiers éducatifs, sont de nettoyer mais surtout de sensibiliser les habitants des cités ciblées aux questions d'environnement et d'écologie par le tri, et le respect de leur cadre de vie et d'insérer les jeunes en difficultés repérés sur ces sites.

Compte tenu des résultats satisfaisants en 2010, l'ADDAP13 a souhaité reconduire l'opération pour 2011 en doublant le nombre de chantiers éducatifs.

Sont concernés les sites suivants

La Ciotat : l'Abeille

Marignane : La Chaume, Saint-Georges

Septèmes-les-Vallons : La Gavotte Perret, Centre-Ville

Marseille : Noailles, Château Redon, Belsunce, Saint-Mauront, Grands Carmes, Belle de Mai, la Cayolle, la Rouguière, la Cravache, Sévigné, Trioulet, Air Bel, Montgrand, Petit Séminaire, La Marie, Malpassé, la Renaude, Grand Saint Barthélémy, le Canet, Kallisté, les Bourrelys, la Castellane, la Savigne, les Aigalades, la Bricarde, Ruisseau Mirabeau, la Viste.

Les Objectifs poursuivis sont:

- identification et valorisation des talents artistiques des participants,
- valorisation du tri sélectif
- exposition de photos lors de la Foire Internationale de Marseille et/ou itinérante dans les Mairies.

Cette opération sera l'opportunité de faire émerger les idées et les talents des participants issus des quartiers sensibles pour retranscrire, couvrir, relayer, sublimer l'opération « Printemps des Quartiers 2011 ».

Les participants seront issus des quartiers sensibles.

L'opération se poursuivra jusqu'en décembre 2011.

Selon les retombées obtenues en fin d'opération et la reconduite de ces chantiers, MPM envisagera de reconduire le chantier créatif.

Le montant de la subvention FERDER est de 7102 euros sur une dépense éligible de 14 204 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 25 octobre 2009 ;
- Le courrier de Monsieur le Préfet de Région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- La délibération DEV 001-1149/09/CC du 26 mars 2009 ;

Sur le rapport du Président,

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Que cette opération représente un enjeu important pour MPM par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus de quartiers dits sensibles de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est acceptée la demande de subvention FEDER.

Article 2 :

Sont approuvés le projet et son contenu.

Article 3 :

Est approuvé le financement de l'opération :

- coût : 14 204 euros
- FEDER : 7102 euros
- Autofinancement : 7 102 euros

Article 4 :

Marseille Provence Métropole s'engage :

- A prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité ;
- A préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire
- A préciser les délais de réalisation de l'opération : démarrage début 2011, date d'achèvement fin 2011, dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- A conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire ;
- A solliciter une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA ;
- A informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011.

Article 6 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Financements européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI